

# ALÈS AGGLOMÉRATION SE DOTE D'UN CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Cette nouvelle instance a été mise en place lundi 8 novembre. Elle réunit 112 membres représentatifs de la population d'Alès Agglomération et remplira un rôle consultatif auprès du président et des élus dans la gestion de la collectivité.

La création du Conseil de développement marque la volonté d'Alès Agglomération d'associer les forces vives qui la composent aux grands choix de son développement. Ce Conseil symbolisera la présence active des habitants de l'Agglo auprès des élus communautaires. Cette instance de démocratie participative, rendue obligatoire par la loi, a pris ses fonctions lundi 8 novembre, dans la salle des Assemblées de l'Atome, à Alès, qui sera aussi son siège.

Ni Conseil des Sages, ni Conseil d'Agglomération bis, cette assemblée remplit un rôle consultatif auprès du président d'Alès Agglomération. Forces de propositions, ses membres ont pour mission de renforcer le débat public, d'aller à la rencontre des habitants et de construire collectivement des avis sur les projets du bassin de vie. « *Bien sûr, en aucun cas, vous ne vous substituerez aux élus qui tirent leur légitimité du vote des électeurs* », a tenu à rappeler Christophe Rivenq, président d'Alès Agglomération.

## 112 membres scindés en 5 collèges

Composé de 112 membres, tous bénévoles, le Conseil de développement est constitué de personnalités issues de différentes origines sociales ou professionnelles, scindées en 5 collèges : acteurs économiques, organisations publiques, vie associative, citoyens volontaires et personnes qualifiées. Ses membres sont titulaires d'un mandat de 6 ans.

La première réunion a permis de mieux cibler les multiples actions quotidiennes de la collectivité au service des habitants. « *De notre lever à notre coucher, la collectivité est à nos côtés. L'état civil, les enfants à la crèche ou à la cantine, les activités sportives ou culturelles, les transports, l'éclairage public, l'eau, les ordures ménagères, l'ensemble de nos activités est lié à la collectivité* », insistait Christophe Rivenq, estimant que le travail du Conseil de développement sera un outil précieux pour affiner les décisions prises par les élus communautaires.

## Présidé par Michel d'Ozenay

Après la désignation du président du Conseil de développement en la personne de Michel d'Ozenay, dirigeant de Senfas, et des membres du bureau (Glawdys Rath, Françoise Demateis, Vincent Vinot, Samuel Espérandieu et Ghislaine Soulet), quelques thèmes ont été soumis à la réflexion des groupes de travail. Citons la gestion de l'eau, la santé, la ruralité, le développement économique, le traitement des ordures ménagères ou encore le Plan alimentaire territorial.

Le Conseil de développement a la possibilité de se saisir directement d'un sujet ayant trait à son action mais peut également être saisi par le président d'Alès Agglomération. Il doit se réunir au moins deux fois par an en séance plénière.





Le 8 novembre à l'Atome, la première réunion constitutive du Conseil de développement d'Alès Agglomération a permis de désigner son président et les membres du bureau.